

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 29 septembre 2026 / N° 71

Président : Mme Floriane Beuret, présidente du Conseil général

Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire

Lieu : Salle du Conseil général, Vicques

1. Ouverture de la séance

La **présidente, Mme Floriane Beuret**, ouvre la séance à 19h30. Elle salue formellement les membres du Conseil général, du Conseil communal, la secrétaire, les représentants de la presse. La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°33 du jeudi 17 septembre 2026 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

Elle informe que notre commune organise cette année la Journée des Bureaux du Conseils généraux et Conseils de ville. Elle se tiendra le samedi 3 octobre prochain et réunira une trentaine de personnes.

Sont présents : Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Léna Joliat, Gabrielle Maître-Brusatin, Patrick Mouttet, Alain Munier, Damien Oswald, Nicolas Ruchti, Maël Ruffieux, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard, Catherine Wolff.

Excusés : Eric Lachat, Eric Schaller, Joseph Zmoos;

20 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint. L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2026 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Réponse à la question écrite de M. Patrick Cerf « Ententes cartellaires : la commune de Val Terbi a-t-elle été lésée ? » ;
5. Rapport de réalisation du postulat « Une place de jeux au milieu du village de Vicques » ;
6. Rapport de réalisation de la motion « Un projet pour l'UAPE de Vicques » ;
7. Discuter et voter la création de 0,5 EPT pour l'administration communale ;

8. Discuter et voter un investissement de 40'000 frs pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la déchèterie Le Tritout ;
9. Communications ;

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2026

Le procès-verbal de la séance a été envoyé par courriel et est disponible sur le site internet de la Commune.

Aucune autre modification n'est demandée, **le procès-verbal de la séance du 16 juin 2026 est accepté à l'unanimité** et son auteure remerciée.

3. Questions orales et interventions

Madame la Présidente informe d'une **interpellation** déposée ce soir « **Sécurité routière à Vicques : un point sensible et plusieurs interrogations** ». Celle-ci est déclarée valide et sera traitée selon les modalités du règlement.

3.1 Réseau d'eau de Vermes

M. Michel Darbellay s'avance à la tribune pour la première question :

« La sécheresse perdure et pose un réel défi pour nos ressources en eau. Le manque d'eau sur certaines fermes non raccordées a obligé des agriculteurs à véhiculer de l'eau depuis le réseau. Des exploitants de Vermes et d'Envelier ont dû par exemple se rendre à Courchapoix en raison de faiblesses techniques de mise en alarme lors du remplissage à l'hydrante sur Vermes. Cela, alors que les ressources en eau auraient été par moment suffisantes.

Quelles sont les solutions envisagées pour remédier à ce problème technique ?

Plus largement, quelles sont les options étudiées (interconnexions ou autres) afin d'assurer durablement la sécurité de l'approvisionnement en eau pour le réseau de Vermes et de probables nouveaux raccordements de fermes isolées ? »

La réponse est donnée par **M. le Maire** :

« Renseignements pris auprès du SEVT, il s'agit effectivement d'une faiblesse technique, liée à la surveillance de la turbidité. Cette dernière a été mise en place il y a quelques années pour se conformer aux directives du SCAV. Le comité est saisi de ce dossier et prendra les mesures appropriées cet hiver afin de, dans la mesure du possible, éviter que cette situation se reproduise lors des prochains épisodes de manque d'eau.

Pour la seconde question et de nouveau, grâce aux infos collectées au SEVT, je peux répondre que la situation à Vermes, mis à part ce problème technique abordé juste avant, n'est pas trop mauvaise. Les sources actuelles résistent plutôt bien à la sécheresse. De plus, pour l'instant il y a peu ou pas de nouveaux raccordements en attente.

Le comité qui se pose bien entendu déjà cette question n'interviendra pas prioritairement sur ce sujet. Par contre, il va continuer d'étudier deux pistes : un raccordement de Vermes au reste du réseau (solution assez onéreuse - Selon étude réalisée en 2023 : 900'000 frs, sachant qu'en plus le reste du réseau manquera forcément aussi d'eau en cas de sécheresse prolongée...) ou l'éventuelle recherche de nouvelles sources, sachant que la région de Vermes est en soi riche en eau, la preuve étant qu'en cas d'étiage le débit de la Gabiare est supérieur à celui de la Scheulte (à la confluence du pont de Cran). Un bilan global des ressources et des consommations basés sur les données 2026 est prévu par le SEVT, une fois la situation de retour à la normale ».

M. Michel Darbellay est satisfait.

3.2 Economie d'eau : le lavage des voitures ne peut-il pas attendre ?

Mme Léna Joliat monte à la tribune pour cette seconde question :

« Il ne vous aura sans doute pas échappé que nous avons vécu un été particulièrement caniculaire, marqué par une longue période sans précipitations. Et, la pluie se fait malheureusement toujours attendre.

Face à cette situation, et je tiens à les en remercier, le Conseil communal a rapidement adressé un courrier à l'ensemble des habitants de la commune de Val Terbi afin de les sensibiliser à la nécessité de réduire leur consommation d'eau. Il nous était notamment demandé d'arroser nos potagers avec parcimonie et d'éviter le nettoyage de nos alentours au moyen d'un nettoyeur haute pression.

J'ai été étonnée de voir que nos deux stations de lavage, continuaient à laver des véhicules.

Je me suis interrogée : si nous devons économiser l'eau à la maison, est-ce vraiment le moment idéal pour continuer à laver nos voitures comme si de rien n'était ?

Cette interrogation est d'autant plus légitime que le district de Porrentruy avait, lui, décidé d'interdire le lavage des véhicules dans ses stations durant cette période de sécheresse.

Mes questions sont donc les suivantes :

Quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal pour décider, en période de sécheresse ou de pénurie d'eau, de fermer temporairement les stations de lavage de notre commune ?

Et, plus largement, existe-t-il des critères ou un plan d'action permettant de déterminer à partir de quel moment des mesures de restriction devraient également s'appliquer à ces installations ? »

Réponse de **M. Claude-Alain Chapatte** :

« Bien que représenté au sein du SEVT, le Conseil communal n'a pas de possibilité d'action directe, le syndicat est autonome et prend les décisions sans en référer au Conseil communal.

Cependant, renseignements pris auprès du syndicat, le SEVT est en droit de fermer les stations de lavage au besoin. Le SEVT n'a heureusement pas eu besoin d'appliquer cette mesure à ce jour. J'en explique la raison dans la réponse à la deuxième question.

Dans la pratique, le SEVT s'appuie sur une liste de mesures à appliquer graduellement en fonction du degré de pénurie.

Cette liste a été établie par un groupe de travail cantonal auquel M. Eric Schaller président du SEVT a participé, ils savent donc exactement de quoi il en retourne.

Notre vallée a donc toujours eu assez d'eau pour éviter de devoir fermer les stations de lavage. A savoir aussi que grâce aux recommandations bien suivies par la population d'économiser l'eau les stations de lavage ont fonctionné au ralenti et elles consomment actuellement environ 3 à 4 m³ jour, à mettre en relation avec les 1400 m³ jour disponibles actuellement au sein du SEVT.

Pour bien comprendre la problématique, il faut encore expliquer que les réservoirs du SEVT sont contiennent 2500 m³ ce qui représente environ 2 jours de consommation.

Notre approvisionnement se fait exclusivement avec des sources, donc si l'eau des sources est suffisante, le fait d'en consommer moins ne permet pas d'économiser l'eau, elle part simplement dans les rivières, ce qui en soi est une bonne chose pour la nature, mais ne permet pas du tout de constituer des réserves en vue de futures sécheresses.

Les détails des mesures à prendre en fonction du degré de sécheresse sont connues et appliquées par le SEVT qui en a la maîtrise. Le Conseil communal s'appuie sur ce syndicat qui nous donne entière satisfaction et auquel nous accordons toute notre confiance ».

Mme Léna Joliat est satisfaite.

3.3 Même traitement pour tous les élèves de la Commune de Val Terbi

Mme Léna Joliat reprend la parole :

« Nos enfants ont la chance de pouvoir participer à des courses d'école, sorties au cinéma ou autres, organisées par leurs enseignants. Ces activités sont importantes pour leur épanouissement et leur permettent de vivre des expériences enrichissantes en dehors du cadre scolaire.

Cependant, je m'interroge sur l'égalité de traitement entre les élèves du Haut Val Terbi et ceux de Vicques et Vermes.

Lorsqu'une course d'école ou une sortie est organisée, les parents des élèves de Vicques et de Vermes doivent prendre en charge une partie des frais, à hauteur de 50 %. À l'inverse, pour les élèves du Haut Val Terbi, l'ensemble des frais est pris en charge par la commune, sans participation financière des parents.

Cette différence de prise en charge entre des élèves qui font pourtant partie de la même commune soulève certaines interrogations quant à l'égalité de traitement.

L'objectif de ma question n'est évidemment pas de remettre en cause l'organisation de ces sorties, mais simplement de comprendre les raisons de cette différence et de s'interroger sur la possibilité d'assurer un traitement équitable pour l'ensemble des élèves de la Commune.

Mes questions sont donc les suivantes :

Pour quelle raison existe-t-il une différence de prise en charge entre les élèves des différents cercles scolaires de la Commune ?

Ne serait-il pas plus équitable que tous les élèves puissent bénéficier d'une prise en charge à 100 % de ces sorties par la Commune, indépendamment de leur lieu de scolarisation ? »

La réponse est donnée par **Mme Elisabeth Dennert** :

« La raison est purement historique : Notre commune a, suite aux fusions avec Montsevelier/Vermes et ensuite Corban la spécificité d'avoir un cercle scolaire primaire Val Terbi qui comprend les enfants habitants Vicques et Vermes et également faire partie du cercle scolaire primaire Haut Val Terbi dans lequel sont scolarisés les enfants de Montsevelier et Corban. Dans ce cercle sont aussi scolarisés les enfants de Courchapoix et Mervelier, il est intercommunal et dispose de statuts.

Les activités scolaires facultatives comme la piscine en plein air, la patinoire et les journées de ski peuvent être prises en charge complètement par la Commune ou elle peut décider de faire participer les parents, ce qui est le cas pour le cercle scolaire Vicques-Vermes.

A la deuxième question je peux répondre ceci :

Depuis les fusions, la Commune de Val Terbi s'efforce d'harmoniser les pratiques pour tous ses habitants, par exemple quasi tous les règlements et le traitement des sociétés ont été uniformisés. La création d'une antenne de l'UAPE à Corban est elle aussi issue de cette volonté d'offrir les mêmes prestations à tous les habitants.

Le Conseil communal est conscient de la disparité des participations financières des parents entre les deux cercles scolaires. Il va analyser la situation et s'efforcer de les harmoniser en collaboration avec Courchapoix et Mervelier ».

Mme Léna Joliat est satisfaite.

4. Réponse à la question écrite de M. Patrick Cerf « Ententes cartellaires : la commune a-t-elle été lésée ? »

La question écrite « Ententes cartellaires : la commune a-t-elle été lésée » a été déposée par **M. Patrick Cerf** lors de la séance du 16 juin 2026. En amont de cette séance, le Conseil communal a transmis sa réponse au Conseil général :

Préambule

Le Conseil communal a pris connaissance de la question écrite relative aux soupçons d'ententes cartellaires dans les domaines du génie civil et de la construction faisant actuellement l'objet d'une enquête de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Il rappelle que les entreprises concernées bénéficient de la présomption d'innocence et qu'aucune conclusion ne peut, à ce stade, être tirée quant à leur éventuelle responsabilité.

Au niveau communal nous pouvons répondre ceci :

1. Des marchés de Val Terbi ont-ils été attribués dans des conditions susceptibles d'avoir entraîné un surcoût pour les finances communales ?

À ce jour, le Conseil communal ne dispose d'aucun élément permettant d'affirmer que des marchés attribués par la commune de Val Terbi auraient été affectés par des ententes cartellaires.

2. Le Conseil communal a-t-il envisagé une action en réparation ou une démarche financière envers d'éventuelles entreprises fautives ?

En l'absence d'éléments établissant qu'un marché de la commune aurait été concerné par une entente illicite et qu'un dommage aurait été subi, aucune démarche en réparation n'a été engagée.

3. Des mesures de prévention, de contrôle ou de formation ont-elles déjà été mises en place au niveau communal ?

Consciente de la complexité croissante des projets techniques et des procédures liées aux marchés publics, la commune a conclu, il y a quelques années maintenant, un mandat d'assistance à maître d'ouvrage avec un bureau d'ingénieurs (SD Ingénierie Jura SA).

Ces personnes professionnelles maîtrisent les procédures d'adjudication ainsi que les seuils applicables et accompagne la commune dans la préparation et le suivi des appels d'offres.

Elles peuvent aussi être sollicitées pour des aides ponctuelles, lorsque les compétences ou les connaissances disponibles au niveau communal atteignent leurs limites.

Les procédures de marchés publics applicables sont déterminées notamment en fonction de la valeur et de la nature du marché. Les seuils diffèrent selon qu'il s'agit de fournitures, de services ou de travaux de construction.

À titre général, les procédures sont appliquées en fonction de la valeur du marché, notamment avec une procédure de gré à gré jusqu'à CHF 150'000 (CHF 300'000 pour le gros œuvre), une procédure sur invitation en dessous de CHF 250'000 (CHF 500'000 pour le gros œuvre) et une procédure ouverte pour les marchés dépassant CHF 250'000 (CHF 500'000 pour le gros œuvre).

La commune précise que les travaux atteignant ces montants sont relativement rares. Lorsque les projets revêtent une certaine importance, elle recourt systématiquement à l'appui du bureau d'ingénieurs afin de sécuriser les procédures et de disposer d'un regard professionnel indépendant.

4. Quelles garanties le Conseil communal peut-il donner au Conseil général quant à l'intégrité des procédures d'adjudication à venir ?

Le Conseil communal entend poursuivre l'application rigoureuse des règles relatives aux marchés publics et maintenir les mesures d'accompagnement mises en place.

Pour les projets importants ou techniquement complexes, le recours à un bureau d'ingénieurs permet de bénéficier de compétences spécialisées, notamment en matière de procédure, de préparation des appels d'offres, d'analyse des offres et de respect des seuils.

Le Conseil communal considère ainsi que les dispositifs actuellement en place offrent un cadre approprié pour limiter les risques et garantir une gestion rigoureuse des deniers publics.

Mme la Présidente demande l'appréciation de **M. Patrick Cerf**. Ce dernier remercie le Conseil communal pour sa réponse et se dit **satisfait**.

5. Rapport de réalisation du postulat « Une place de jeux au milieu du village de Vicques »

Le rapport de réalisation du postulat « Une place de jeux au milieu du village de Vicques » a été transmis en amont de la séance. Comme la discussion n'est pas demandée **Mme la Présidente** passe au point suivant.

6. Rapport de réalisation de la motion « Un projet pour l'UAPE à Vicques »

Le rapport de réalisation de la motion « Un projet pour l'UAPE à Vicques » a été transmis en amont de la séance. **Mme la Présidente** ouvre la discussion. La parole n'est pas souhaitée, elle remercie donc le Conseil communal pour son travail.

7. Discuter et voter la création de 0,5 EPT pour l'administration communale

M. Claude-Alain Chapatte s'avance à la tribune pour l'entrée en matière :

« Je vous invite aujourd'hui à vous prononcer sur un point crucial pour le bon fonctionnement de notre commune et de notre administration : l'augmentation de nos effectifs de 4,6 à 5,1 EPT, soit une hausse nette de 0,5 EPT.

Avant de passer à l'entrée en matière. Je tiens à remercier dans le désordre : Samuel qui m'a énormément aidé à préparer le dossier qui vous est présenté ce soir. Michel qui assume son rôle de vice maire avec dévouement et qui m'a beaucoup assisté pour mettre en place l'organisation du bureau en l'absence de Catherine. Toute l'administration qui, loin de laisser la commune sans ressources, s'est mobilisée et solidarisée pour assumer cette période difficile. Et Sylvie qui supplée Catherine les soirs de Conseil communal et est d'excellent conseil sur les dossiers pour le milicien que je suis.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« Pour fixer le cadre : depuis nos fusions, notre dotation administrative a oscillé entre 4,6 et 5,4 EPT. Aujourd'hui, sur les 4,6 EPT validés en 2018, 4,15 EPT sont réellement occupés, ce qui nous laisse une réserve de 0,45 EPT.

Mais la réalité du terrain a changé, et notre organisation doit s'adapter.

Ce printemps, une réflexion interne a été lancée afin de trouver une solution pour faire évoluer le poste de secrétaire communal afin de l'adapter aux réalités actuelles. Cet été, l'arrêt maladie de la secrétaire et sa demande de mutation interne à son retour, ont permis au Conseil communal de clarifier la situation.

Le cahier des charges de la fonction ne correspond plus du tout aux exigences actuelles. Entre la gestion des ressources humaines, les compétences juridiques pointues, les dossiers techniques complexes, le suivi des réseaux sociaux et la transversalité, la tâche est devenue trop lourde pour une seule personne. Les 0,8 EPT historiquement dévolus à ce poste ne suffisent plus.

Notre réponse est pragmatique et résolument tournée vers l'avenir : nous désirons **remodeler la tête de notre administration en créant un véritable tandem, réparti sur un total de 1,5 EPT** :

- Un poste de **secrétaire communal** (évalué entre 0,6 et 0,8 EPT).
- Un poste de **secrétaire communal adjoint** (évalué entre 0,7 et 0,8 EPT).

En déduisant les 0,45 EPT de réserve dont nous disposons déjà, cela nécessite une création nette de **0,35 EPT** pour ce binôme.

À cela s'ajoute un second volet indispensable : la souplesse. Pour faire face aux ajustements mineurs qui ne manqueront pas de survenir, nous trouvons sage de directement demander une marge de 0,15 EPT supplémentaires

C'est ce qui nous amène au total de **0,5 EPT demandés**, portant notre plafond global de 4,6 à 5,1 EPT.

Sur le plan financier, cette réorganisation de la structure dirigeante et ce renforcement global représenteront un investissement estimé entre **90'000 et 103'000 frs** pour la masse salariale.

Mesdames et Messieurs, accepter cette demande, c'est donner à notre commune les moyens de ses ambitions : sécuriser la continuité du service public, professionnaliser encore la gestion de nos dossiers complexes, et offrir à nos collaborateurs un cadre de travail sain et structuré.

Dès votre feu vert, nous pourrions rapidement mettre au concours le poste de secrétaire communal et lancer cette nouvelle organisation.

Je vous remercie de votre écoute et vous invite au nom du Conseil Communal chaleureusement à accepter cette modification ».

Mme la Présidente scrute la salle et, comme personne ne demande la parole, propose de passer au vote.

Décision :

Par un vote à main levée, à **l'unanimité**, le Conseil général **accepte la création de 0,5 EPT pour l'administration communale.**

8. Discuter et voter un investissement de 40'000 frs pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la déchèterie Le Tritout

M. Pierre Lovis pour l'entrée en matière :

« Depuis plusieurs années, notre commune s'engage de manière concrète dans la transition énergétique. Cet engagement répond à une double exigence : réduire notre impact environnemental tout en maîtrisant durablement nos charges financières.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de savoir si le photovoltaïque est une technologie pertinente pour notre commune. Les résultats obtenus démontrent déjà son efficacité. L'étude réalisée par la Commission Bâtiments & Énergies a mis en évidence qu'en 2025, les installations photovoltaïques communales ont généré un gain d'environ 50'000 francs pour Val Terbi. Ces chiffres confirment que les investissements consentis dans ce domaine sont rentables, ces installations étant rentabilisées après 7 à 8 ans.

C'est dans cette logique de continuité et de responsabilité que nous vous soumettons ce soir la demande de crédit pour équiper la déchèterie du Tri Tout à Vicques d'une installation photovoltaïque ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

« La déchèterie du Tritout comprend deux containers utilisés par le personnel. Ceux-ci doivent être chauffés, notamment afin d'éviter le gel des conduites d'eau.

Malgré l'optimisation déjà réalisée grâce à une programmation horaire des chauffages, la consommation électrique annuelle demeure importante, avec environ 10'000 kWh par année.

Face à cette situation, il a été estimé pertinent d'étudier la possibilité de produire sur place l'électricité nécessaire au fonctionnement du site.

Deux scénarios ont été analysés :

Variante 1 : Installation de 30 kW

- Production adaptée aux besoins du site.
- Valorisation optimale de l'énergie produite.

- Retour sur investissement estimé à environ 6 ans.
- Limitation des risques liés à la revente du surplus.

Variante 2 : Installation de 80 kW

- Couverture complète du toit.
- Production largement supérieure aux besoins du site.

Cependant cette variante présente deux inconvénients majeurs :

- Il n'est pas possible de mettre en place un regroupement de consommation propre (RCPv) sur ce raccordement.

- Une communauté énergétique locale (CEL) nécessiterait de trouver d'importants consommateurs sans apporter d'avantage financier significatif aux parties concernées.

Au vu de ces éléments techniques et économiques, c'est la variante de 30 kW qui a été retenue.

Le montant demandé de 40'000 frs se compose de la manière suivante :

Description	Montant
Installation photovoltaïque	Fr. 30'100.-
Raccordement électrique	Fr. 5'000.-
Support mural coupe-feu pour l'onduleur	Fr. 500.-
Divers et imprévus	Fr. 4'400.-
Total	Fr. 40'000.-

Une subvention PRONOVO de 11'112 frs est par ailleurs attendue.

Cette installation permettra :

- de diminuer les coûts d'électricité de la déchèterie ;
- d'accroître l'autonomie énergétique du site ;
- de sécuriser une partie des charges face à l'évolution des prix de l'énergie ;
- de poursuivre les objectifs communaux en matière d'énergies renouvelables ;
- de s'inscrire pleinement dans les orientations de l'AGGLO et de la politique énergétique cantonale.

Le Conseil communal vous invite donc à accepter le crédit de 40'000 frs destiné à la réalisation de cette installation photovoltaïque sur le toit de la déchèterie du Tri Tout à Vicques ».

M. Maël Ruffieux s'interroge :

Depuis le 1er janvier 2027, le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque sera dynamique. Est-ce que pour cette installation de 30kW le prix de rachat minimum de 6ct/kWh sera toujours garanti ?

Pour les installations inférieures à 30kW, le prix de 6ct/kWh ne devient plus un minimum. Mais s'il est inférieur il sera compensé afin d'arriver à 6ct/kWh.

Si le prix de référence est de 4ct/kWh, il y aura une compensation de 2ct/kWh.

Donc pour cette installation, ce nouveau tarif depuis début 2027 ne va pas changer grand-chose.

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est plus demandée, propose de voter.

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **accepte l'investissement de 40'000 frs pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la déchèterie le Tritout.**

9. Communications

9.1 Une mobilisation rapide au service de la sécurité et de la vie locale

Par **M. Samuel Rohrbach** :

« Lors du dernier Conseil général, nous vous avons fait part, de l'abaissement de la capacité d'accueil de la salle Atrium à 200 personnes en raison des normes incendie en vigueur.

Nous avons immédiatement pris la mesure des enjeux pour les sociétés locales, les organisateurs d'événements et le public et décidé d'agir promptement.

Avec l'appui de l'architecte du centre communal, M. Burri et en collaboration avec les partenaires concernés, un projet de mise en conformité a été élaboré et mis en œuvre dans des délais particulièrement courts. Cette réactivité a permis d'engager rapidement les travaux nécessaires afin de répondre aux exigences de sécurité tout en préservant l'avenir de cette infrastructure essentielle à la vie culturelle et associative de la région. Les travaux devraient être terminés fin septembre, pour un coût d'env. 45'000 frs et cela devrait permettre à Viculturelle de vivre pleinement sa saison.

Au-delà du respect des prescriptions réglementaires, cette démarche illustre la volonté des autorités de concilier sécurité, responsabilité et dynamisme local. Grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs impliqués, la salle Atrium pourra prochainement retrouver sa pleine capacité d'accueil dans des conditions renforcées, au bénéfice de toute la population ».

9.2 Démission de M. Tobias Schaller du Conseil communal

Par **Claude-Alain Chapatte** :

« Le Conseil communal informe de la démission de M. Tobias Schaller de son mandat de conseiller communal, avec effet au 30 septembre 2026.

C'est en août 2025 que Tobias a intégré le Conseil communal de Val Terbi. Il a alors repris le dicastère des travaux publics et s'est investi avec sérieux et pragmatisme dans cette fonction.

Au cours de cette année, il a cherché à concilier son engagement au sein de la Commune avec sa vie professionnelle et sa vie de père de famille. Face aux nombreuses tâches et responsabilités qu'implique la fonction de conseiller communal, il a toutefois dû se rendre à l'évidence que cet équilibre n'était désormais plus possible.

Le Conseil communal tient à le remercier sincèrement pour son engagement et son investissement au cours de cette année au service de la collectivité. Nous regretterons le vent de fraîcheur que Tobias a su apporter à notre Conseil !

Le groupe politique auquel est rattaché Tobias a été informé de sa démission. Il lui appartient désormais de proposer un successeur pour reprendre le mandat laissé vacant. À défaut de proposition dans les délais prévus, une élection devra être organisée afin de repourvoir le siège au Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, je souhaite pleine réussite à Tobias dans la poursuite de ses activités professionnelles et personnelles ».

9.3 Démission de Mme Elisabeth Dennert du Conseil communal

« Le Conseil communal informe de la démission de Mme Elisabeth Dennert de son mandat de conseillère communale, avec effet au 31 décembre 2026.

C'est en 2016 qu'Elisabeth a intégré le Conseil communal de Val Terbi. Elle a alors repris le dicastère des écoles et s'est investie avec sérieux et persévérance dans cette fonction.

Malgré une flamme pour l'engagement communal restée intacte après toutes ces années, Elisabeth a dû se résoudre à anticiper son départ avant la fin de la législature suite à une certaine fatigue toujours présente consécutive à sa maladie.

Le Conseil communal tient à la remercier sincèrement pour son engagement et son investissement au long cours. Nous profiterons du dernier Conseil général de cette année pour remercier Elisabeth en bonne et due forme étant donné que sa démission sera effective au 31 décembre.

Le groupe politique auquel est rattaché Elisabeth a été informé de sa démission. Il lui appartient désormais de proposer un successeur pour reprendre le mandat laissé vacant. À défaut de proposition dans les délais prévus, une élection devra être organisée afin de repourvoir le siège au Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, je souhaite d'ores et déjà à Elisabeth le meilleur pour la suite et, avant tout, une bonne santé ».

Mme la Présidente scrute la salle et constate que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et que la parole n'est plus demandée. Elle remercie les personnes présentes de s'être déplacées et leur souhaite un bon retour chez eux.

La séance est levée à 20h05.

Vicques, le 29 septembre 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Floriane Beuret
Présidente

Sylvie Koller
Secrétaire